



LETTRE 1 FÉVRIER 2024

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU SITE SAINT-NICOLAS

Le projet de restructuration et d'extension du Site Saint-Nicolas vient de franchir une nouvelle étape majeure avec la validation de l'Avant Projet Définitif (APD). Élaboré en collaboration avec l'ensemble des services, l'APD est le document qui fixe le projet de construction et qui fait référence pour les étapes à venir (dépôt de permis de construire, consultation des entreprises, etc.). Retour sur cette étape fondamentale.

# L'APD AVANT-PROJET DÉFINITIF EST VALIDÉ

## L'étude d'avant-projet, en (très) bref

L'étude d'avant-projet décrit le bâtiment à construire, présente les solutions techniques, les étapes de réalisation et le coût du projet. Elle est découpée en 2 phases : l'étude d'avant-projet sommaire (APS) et l'étude d'avant-projet définitive (APD). L'APS permet de préciser la composition générale du projet. Une première étape déjà menée en concertation avec les services de soins et la direction.

## Focus sur l'APD

L'APD approfondit chaque point de l'APS pour valider définitivement les études techniques et les études de faisabilité. Ces études détaillent notamment : les plans, les dimensions de la construction, le choix des matériaux et les prestations techniques (implantation des points d'eau, des prises électriques et informatiques, disposition des têtes de lits, etc.)

**Chaque zone a fait l'objet d'un travail de concertation avec les équipes soignantes concernées. Grâce au regard croisé des professionnels des services et de l'unité d'hygiène, les plans ont été vérifiés, et au besoin, modifiés pour que les équipes façonnent leur futur outil de travail selon leurs besoins.**

L'APD comprend également une description détaillée du montant prévisionnel des travaux ainsi qu'un calendrier de réalisation étoffé.

## En parallèle

La réflexion sur le phasage des travaux débute pour anticiper les répercussions sur l'organisation des unités de soins. Pour rappel, les travaux auront lieu en site occupé.

## Prochaines étapes :

- > Dépôt du permis de construire à la mi-février
- > Études PRO (PROJET), clôture de l'ensemble de la phase de conception
- > Constitution du dossier de consultation des entreprises
- > Premier coup de pelle en août sur le parking du personnel

*Voici la première Lettre d'Information dédiée au Projet architectural du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel.*

*Cette édition régulière vous permettra de suivre l'avancement du projet en complément des autres supports d'informations de l'établissement (Hospitaliers, intranet, etc.)*

23 Janvier 2024 **APD**

